




 PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
 Service Risques Sécurité
 Patrimoine des Risques
 1722 avenue de Colmar
 47916 Agm cedex 9

Plan de Prévention des Risques naturels
TONNEINS Sud (Secteur des Confluents)
 Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0044 du 7 septembre 2010

Hauteur de digues en mètres
 - inférieure à 2 mètres
 - supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage
 Bleu (secteur urbanisé en aléa faible à moyen)
 Jaune (champ d'expansion en secteur d'aléa faible à moyen)
 Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
 Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa Majeur)
 Violet (secteur urbanisé en aléa fort)

— Limite de zone inondable
 - - - Limite de commune

Niveaux calculés de la crue de référence exprimés en m. NGF
 51 Niveau dans le casier
 -51 Niveau sur le profil

Echelle 1/5 000^e

INONDATION:
Carte de zonage

